

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du doyen en âge du Conseil Municipal, Monsieur Michel URBAN

**Date de la convocation**

22/03/2026

**Présents** : Cyrille BECKER - Anne-Laure TOUSSAINT - Didier ANCIAUX - Delphine BERGER -  
Matthieu GOBILLOT - Mélanie BECKER - André ERHARD - Amélie VERRIER - Michel URBAN -  
Séphanie BERJOTIN - Julien GOLABEK

**DCM 01/2026 : DELIBERATION PORTANT SUR L'ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Choisir suivant le cas :

- M. Cyrille BECKER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.
- Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 2ème tour du scrutin.

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à RAVILLE, le 27 Mars 2026

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire  
Cyrille BECKER




La secrétaire de séance  
Marie-Pierre CHLOUP-SURMELY

